



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités
locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

Affaire suivie par Armelle Le Brun

☎ 05 55 20 55 80

☎ 05 55 20 56 04

Courriel : armelle.le-brun@correze.gouv.fr

Tulle, le

Le préfet de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les membres de la
commission de suivi de site des anciens sites
miniers uranifères de la Corrèze

Objet : commission de suivi de site des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze

Je vous informe que la réunion de la commission de suivi de site concernant les anciennes mines uranifères de la Corrèze aura lieu le 19 décembre prochain à 14H30 salle Souham à la préfecture.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la commission du 7 décembre 2016,
- Résultats de la surveillance des sites en 2015 et 2016 (AREVA),
- Résultats des inspections et contrôles inopinés en 2016 (DREAL),
- Bilan des travaux réalisés sur la Vedrenne à Egletons (AREVA),
- Situation administrative des anciens sites miniers (DREAL),
- Retour d'expérience sur les travaux réalisés dans d'autres départements (DREAL/ AREVA),
- Questions diverses : actions envisagées pour la gestion des stériles.

Les documents concernant cette réunion seront disponibles sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique prévention des risques, risques industries extractives / mines / l'après mine / mines d'uranium.

Afin de vérifier que le quorum sera atteint, je vous remercie de m'informer s'il vous sera possible de participer à cette commission.

Bertrand Gaume